

COMPTE RENDU DE LA REUNION ENTRE LA DELEGATION DES PSYCHOMOTRICIENS ET LES REPRESENTANTS DU GOUVERNEMENT

Le 03 JUIN 2015 au Ministère de l'Education Nationale

En réponse aux revendications de la manifestation du 5 Décembre 2014, une rencontre préalable avait été organisée en janvier 2015, mais uniquement par le Ministère de la Santé. Il était convenu d'organiser rapidement une nouvelle réunion en présence des deux Ministères de tutelle, afin de mettre en place le cadre de la réouverture des travaux de la réingénierie de la profession.

Ce n'est que 6 mois plus tard, et après plusieurs relances, que cette réunion a enfin lieu pour répondre à la mobilisation sans précédent des psychomotriciens.

Sont présents pour la délégation des psychomotriciens :

Anne Gatecel (CEDIFP), Florence Bronny (SNUP), Frédérique Lecocq (CGT), Cécile Voinier (ANEP), Gérard Hermant (HCPP), Franck Pitteri (FFP), Philippe Rambault (FO), Armand Pijulet (UNSA), Nicolas Raynal (AFPL)

Sont présents pour le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et la Recherche :

Françoise Proffit, Cheffe de la mission des Formations de Santé / DGESIP A-MFS

François Lemoine, Conseiller en charge de la santé, de la recherche médicale et de la formation médicale

Yves Matillon, Chargé des formations des professions de santé

Sont présents pour le Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et du Droit des Femmes :

Christine Gardel, Conseillère en charge des ressources humaines du système sanitaire

Michèle Lenoir Salfati, Sous-directrice des ressources humaines du système de santé

Résumé

La délégation a été reçue par les 2 ministères.

Pas de reprise de la réingénierie.

Volonté d'un abord transversal des réingénieries.

A venir : première lecture et analyse par le ministère du référentiel de formation :

- Complément éventuel de la formation initiale actuelle
- Analyse de la demande d'augmentation de la durée de formation

Contenu de la réunion

Suite à l'arrivée de la délégation, Mr Lemoine, Mr Matillon et Mme Proffit du Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche nous rejoignent.

La délégation s'étonne de l'absence de M. Annane et de Mme Gardel.

Mr Lemoine nous informe que lui-même n'a su que récemment que M. Annane ne pourrait venir, et il ne sait pas si Mme Gardel vient, mais cela ne devrait pas poser pas de problème « puisque qu'ils font partie du même gouvernement ». Puis il mentionne qu'il ne restera pas plus de 15', laissant les échanges se dérouler ensuite avec M. Matillon.

La délégation, unanimement, s'étonne de la situation. Elle exprime le fait que cette attitude du gouvernement n'est pas correcte, qu'elle est déçue, voire mécontente de l'absence du Ministère de la Santé, alors que c'est-lui-même, par l'intermédiaire de M. Annane, qui a fixé la date et le lieu de la réunion...

S'en suit un temps de flottement pendant lequel M. Matillon précise qu'il n'a pas la moindre idée d'où en est la reprise des travaux...

M. Lemoine demande à ce que la réunion commence sans tarder car il doit s'absenter bientôt, non sans avoir demandé au préalable à ce que chaque membre de la délégation se présente.

La délégation souhaite avant toute chose faire un rappel de la situation. C'est à ce moment qu'arrivent Mmes Gardel et Lenoir-Salfati.

Une courte présentation est donc faite de l'historique des travaux de réingénierie et des raisons qui amènent les psychomotriciens à demander un passage de leur cursus initial en 5 ans assorti du grade Master. Il est mentionné que l'augmentation de la durée des études ne correspond pas à un passage de 3 à 5 années d'études, mais à une intégration de la durée de préparation au concours. Dans les faits, la durée d'étude totale pour obtenir le D.E reste donc stable.

La première remarque émane du Ministère de la Santé qui souligne le fait que cet allongement de la durée des études constitue un coût non négligeable pour les conseils régionaux qui, depuis la loi de décentralisation, délivrent l'agrément pour ouvrir un IFP et en assurent le financement.

La délégation précise que la réalité est toute autre, puisque moins d'un quart des étudiants sont réellement financés par les conseils régionaux, et parmi ces derniers, certains n'hésitent pas d'ailleurs à financer les années préparatoires pour le concours. Le Ministère de la Santé précise que l'allongement des études ne doit pas être seulement analysé du point de vue de l'étudiant mais aussi dans le modèle économique général. Le Conseil Régional est le financeur

et ce financement serait porté de 3 à 5 ans. La délégation insiste sur le coût réel, social autant que financier, pour les étudiants qui passent 2 années à préparer le concours, 2 années qui ne seront pas comptabilisées comme des années d'études et qui les éloignent d'autant de leur entrée sur le marché du travail. L'objectif de la délégation, au travers de cette proposition, est d'associer à la fois la nécessité de mieux former les professionnels, tout en capitalisant des savoirs et des compétences qui leurs seront nécessaires une fois diplômés, et cela dès la première année après le bac. La délégation précise enfin que le coût de cette formation peut être aujourd'hui absorbé par d'autres dispositifs tels que l'alternance ou la formation professionnelle.

Le Ministère de la Santé questionne ensuite les raisons qui peuvent justifier un tel allongement et s'oppose à toute logique d'accumulation.

A cela, la délégation explique que l'allongement vient du fait que les psychomotriciens ont scrupuleusement suivi la méthodologie de réingénierie proposée par le Ministère de la Santé. Lorsque les travaux ont été lancés, il avait été précisé qu'il fallait travailler sur le périmètre métier d'aujourd'hui ainsi que sur tout le devenir de la profession. Ces travaux ont mis en avant des besoins nouveaux et des activités nouvelles qui ne figurent pas dans le décret de 1988. Depuis plus de 20 ans, le champ d'action de la psychomotricité s'est énormément développé, enrichi, et a porté les professionnels à un plus haut niveau d'expertise dans de nombreux domaines. D'autre part, pour actualiser leurs connaissances, ils doivent disposer des compétences de méthodologie de recherche indispensables pour réaliser une lecture critique d'articles scientifiques. Enfin, la délégation rappelle qu'aujourd'hui, le soin psychomoteur ne se cantonne pas à une stricte application de techniques transposables à l'identique d'un patient à un autre, mais bel et bien à une réflexion plus globale et plus complexe du patient et du trouble qu'il présente. Tout cela justifie largement le passage à 5 années d'études.

Le Ministère de la Santé tient à rappeler que l'édification des référentiels d'activités et de compétences devait se faire dans le cadre du Décret déjà existant.

Les compétences complémentaires doivent se faire au travers des pratiques avancées qui concernent entre 8 et 10% de la population de la profession.

Sur ce dernier point, la délégation s'inscrit en faux contre cette proposition, rappelant l'engagement du candidat Hollande ne pas mettre en place de profession à 2 vitesses, et précisant qu'une telle organisation ne correspond absolument pas à la réalité du terrain. Les psychomotriciens font preuve d'une mobilité professionnelle importante et, même au sein d'une même structure, la diversité et la complexité des situations rencontrées est une réalité avec laquelle il faut composer quotidiennement. Il est donc indispensable que tous les nouveaux diplômés soient en capacité de pouvoir exercer leur art auprès de toutes les populations et avec le même niveau de compétence et d'expertise.

Le Ministère de la Santé précise qu'il y a eu une prise de conscience de l'incohérence des modèles de formation aux professions de rééducation issus de la réingénierie. Cela est lié au fait que les réformes déjà accomplies l'ont été profession par profession, et non de façon transversale par famille de métier, interdisant de fait toute réflexion autour de la

mutualisation de certains enseignements, notamment concernant la recherche et les autres compétences transversales. Il en résulte une explosion des modèles de formation, explosion qui doit maintenant cesser. En conséquence, le Ministère informe la délégation que les travaux de réingénierie pour les psychomotriciens restent stoppés, et ce jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, cela ne préjuge en rien de la réponse qui sera apportée, à terme, quant à la possible augmentation de la durée des études.

La délégation fait alors part de son incompréhension face à cette position qui est en totale opposition avec le discours qui lui a été tenu le 26 janvier dernier par MM. Le Moign et Annane.

- Comment pouvoir engager une nouvelle réflexion sur la transversalité avec les autres métiers de rééducation, réflexion sur laquelle souhaite s'appuyer les ministères pour définir le contenu et la durée des études des psychomotriciens ? En effet ces autres professions ont déjà fini leurs réingénieries !
- Pourquoi s'engager dans les pratiques avancées, créant des disparités de compétences chez les psychomotriciens, alors que d'autres professions de grade master ne seront pas concernées puisque leur niveau de qualification intègre les pratiques avancées ?

La délégation considère qu'il y a ici deux poids et deux mesures, que les psychomotriciens ne sont ni entendus, ni respectés dans cette décision, et qu'il y a là un manque de considération flagrant pour la profession, cela au total mépris de l'ampleur de la mobilisation du 5 décembre 2014. Il est fermement rappelé que la profession entend bien défendre ses positions et s'oppose clairement à la mise en place d'une profession à plusieurs niveaux d'exercice.

Le Ministère de la Santé estime qu'il n'a pas à revenir sur ce qui a été engagé avant cette prise de conscience des défauts de la méthodologie suivie jusqu'à maintenant. Il souhaite reprendre la réflexion sur les formations de santé sous un autre angle, celui de la transversalité. Il réfute l'idée selon laquelle il y aurait 2 poids et 2 mesures. En attendant, tout travail de réingénierie est stoppé.

Pour autant, il est disposé à étudier avec le plus grand soin les propositions de contenus de formation faites par la profession, quitte à aménager rapidement certains éléments de la formation initiale. C'est pourquoi il demande à la délégation de lui faire parvenir la proposition de référentiel de formation qui figure dans le livre blanc remis aux deux ministères. Celui-ci sera analysé également afin de nourrir une réflexion de fond sur la demande d'allongement des études faite par les psychomotriciens.

Le Ministère estime aussi qu'il doit y avoir à terme une refonte totale des modalités d'accès aux études de santé, refonte qui, selon le Ministère, peut se faire en dehors du cadre de la réingénierie.

La délégation s'engage à faire parvenir ces contenus rapidement, mais elle rappelle avec la plus grande force qu'il n'est pas envisageable que la profession ne soit pas consultée avant toute décision, et que la demande d'allongement des études ne soit pas prise en compte.